

LE OUVRIER MÉTALLURGIQUE

organe mensuel
de la fédération française des syndicats professionnels de la métallurgie
et parties similaires (C.F.T.C.)

Rédaction-Administration : 5, rue Cadet — PARIS (9°)

Les conditions normales du travail : salaire, durée du travail, hygiène, assurances, etc. doivent assurer au travailleur la satisfaction de ses légitimes besoins.

(Déclaration adoptée par le 1^{er} Congrès national de la C. F. T. C. - Mai 1920).

Notre Journal

Voici notre organe fédéral. Il y a longtemps que les militants et les syndiqués l'attendaient, qu'ils le réclamèrent.

Nouveau venu dans la presse ouvrière, il doit expliquer les raisons de sa naissance, faire connaître son programme, ses méthodes et sa position vis-à-vis des différentes institutions ouvrières, patronales et publiques.

Pourquoi

Notre Fédération existe depuis le 22 mai 1920, date de sa constitution. Certains se demandent pourquoi elle a attendu si longtemps avant de publier un organe qui lui permette d'exprimer sa pensée. A ceux-là, nous répondons qu'il existe plusieurs motifs. Voici le principal : Notre mouvement ouvrier, d'inspiration chrétienne, a d'abord travaillé sur le plan de la propagande, de la formation de la revendication, en collaboration étroite avec les organisations locales et régionales inter-professionnelles, constituant les cellules initiales de la C. F. T. C.

Nous désirons continuer ce travail avec les institutions et les militants à qui nous sommes unis par les liens d'une vive amitié, et aussi par le souvenir d'heures difficiles vécues en commun. C'est sur eux que nous nous sommes appuyés et, dans bien des régions ouvrières, la place offerte, dans les journaux d'Unions Régionales aux syndicats de la métallurgie, a suppléé au manque d'organe fédéral professionnel.

Mais voici que le développement de notre Fédération (plus de cinquante syndicats, une dizaine de milliers de membres), notre participation croissante aux conflits ouvriers, l'ampleur de la crise de chômage, les exigences de la propagande, tout cela nous impose la publication d'un journal fédéral.

Comment

Destiné à refléter la vie de notre Fédération, aussi bien de l'organisme central que des syndicats affiliés, notre journal réservera une bonne place aux comptes rendus d'activité. Son programme de réalisations destinées à améliorer le sort de la classe ouvrière en général et des métallurgistes en particulier, n'est autre que le programme fédéral qui figure par ailleurs : le journal aidera puissamment à le faire connaître et à le réaliser.

Dans le domaine de l'information sociale et économique, il s'efforcera d'être un instrument dans lequel les militants syndicalistes trouveront un ensemble de renseignements qui leur seront fort utiles.

Nous ne nous limiterons pas à l'information et nous aurons aussi toujours en vue la formation de nos camarades. Mieux que quiconque, les militants ouvriers sentent à quel point il faut répandre les connaissances doctrinales, historiques, sociales, économiques et juridiques.

Enfin, nous voulons qu'il soit un instrument de propagande. Pour cela une collaboration étroite est indispensable. Nous entendons publier, citer des faits survenus à l'occasion du travail ; à nos amis de nous les communiquer.

Notre position

Travailleurs de la métallurgie, nous avons usé de la faculté que donne le droit naturel et la loi de 1884 pour constituer des associations syndicales ayant pour objet l'étude et la défense de nos intérêts professionnels et économiques. Mais, comme à la base de ce travail il fallait un élément inspirateur et régulateur, nous l'avons pris dans la « lettre sur la condition des ouvriers » du Pape Léon XIII (15 mai 1891). Nous répudions la lutte des classes et estimons qu'une collaboration confiante et loyale du capital et du travail peut seule permettre de résoudre les problèmes professionnels et économiques.

Nos méthodes

Cet esprit de collaboration nous l'avons mis et nous entendons le mettre en pratique dans nos relations avec les Pouvoirs publics, le Patronat et les autres organisations ouvrières lorsque des intérêts uniquement professionnels et des circonstances limitées dans le temps appellent cette collaboration.

Voici brièvement exposé notre programme, nous aurons l'occasion de le développer.

El maintenant nous remettons l'avenir de notre organe entre les mains de nos militants et de nos syndiqués. Dans la mesure où ils lui témoignent de l'intérêt, où ils collaboreront à sa rédaction et à sa diffusion, il sera un instrument de conquête par le rayonnement de notre idéal de justice et de fraternité.

Le Bureau fédéral.

LE CONFLIT du NORD-EST à TRITH et à LOUVROIL

LE TRIOMPHE DU DROIT ET DE LA JUSTICE

Nos amis ont eu connaissance du grave conflit provoqué par la Direction de la Société des Forges et Acieries du Nord et de l'Est, imposant une importante baisse de salaires au personnel de ses deux usines de Trith-Saint-Léger et de Louvroil.

Signifiée directement le 23 novembre, à chaque ouvrier cette baisse fut appliquée le 1^{er} décembre, provoquant un vif mécontentement parmi les intéressés.

Des démarches furent immédiatement faites, notamment par le Syndicat Libre des Travailleurs sur Métaux, auprès de la Direction qui opposa une fin de non-recevoir absolue. Ce dernier soir, de suite le sous-Préfet de Valenciennes du litige, mais ceci sans résultat.

Les syndicats d'autres tendances intervinrent à leur tour et ils n'eurent pas plus de succès.

Pendant tout le mois de décembre, le mécontentement grandit parmi les ouvriers, mais la Direction demeura intransigeante.

LA GREVE A TRITH-SAINT-LEGER
Le samedi 5 janvier, le travail cessa brusquement à Trith ; c'était la grève des bras croisés : l'ingénieur en chef venait d'aviser les ouvriers que la Direction se refusait à reporter la diminution de salaires après les mois d'hiver.

Le sous-Préfet vint sur les lieux et s'efforça de ménager une entrevue avec la direction. Entre temps une deuxième équipe d'ouvriers arriva et s'associa au mouvement.

Enfin, vers 15 heures, le sous-Préfet informa les ouvriers du refus de la Direction de discuter avec eux.

C'était la grève inévitable. Tout le monde sortit, sauf les ouvriers devant assurer la sécurité.

On connaît la suite : les ouvriers formèrent un bloc, constituèrent un Comité de grève et furent appuyés par les trois Syndicats.

Le mardi 8 janvier, les équipes d'entretien quittèrent l'usine et l'arrêt fut ainsi généralisé.

Le vendredi 11 janvier, la Direction reçut enfin une délégation ouvrière de douze membres, mais la concession faite fut si minime que les grévistes à l'unanimité votèrent la continuation du mouvement.

Une autre entrevue eut lieu le jeudi 17 janvier, en présence de M. Aaron, vice-président de la Société.

Les conditions proposées étaient encore moins bonnes, puisque, en plus de la baisse des salaires, il était envisagé le licenciement de plusieurs centaines d'ouvriers pour supprimer le chômage partiel.

Ces propositions inacceptables furent repoussées par les ouvriers.

LE MOUVEMENT S'ETEND A LOUVROIL

C'est à cette date que les ouvriers des Usines de l'Espérance à Louvroil atteints comme ceux de Trith par la baisse des salaires, et après des démarches négatives, entrèrent dans le mouvement de grève. Cela portait à trois mille, le nombre des ouvriers victimes du conflit.

On sait le grand effort de solidarité accompli partout pour soutenir le métallurgiste du « Nord-Est ». Les organisations syndicales ouvrières, les municipalités, les Comités de soutien et de chômeurs, les commerçants, etc., tous

furent des efforts importants et appréciés. Des concours vinrent de tous côtés prouvant ainsi deux choses : que la cause des ouvriers était juste et que la grève n'avait pas de caractère politique.

On se rappelle aussi par le détail, la suite des événements, notamment à Trith ; démarches infructueuses près des Pouvoirs Publics, refus de la conciliation et de l'arbitrage par la Société du « Nord-Est », manœuvres de tous genres de la Direction, communiqués, pressions de toutes sortes, recrutement des « jaunes », embauchage des chômeurs faisant croire à une reprise importante du travail, enfin vers la mi-février, décision du Comité de grève de se présenter en masse au travail, décision suivie par un millier d'ouvriers environ. Deux jours après, les uns reçurent un avis d'embauchage et les autres — sept cents — un certificat de chômage.

La Direction du Nord-Est gagnait la première manche.

Elle ne tarda pas à perdre la seconde, puisque quinze jours après, les ouvriers de Louvroil, solidement groupés, obligeaient la Direction à la conciliation et obtenaient de sérieuses concessions, par l'accord définitivement signé le jeudi 7 mars.

CONSTATATIONS ET CONCLUSIONS
Sur la base de l'accord intervenu, les métallurgistes du « Nord-Est » doivent assurer le succès de leurs légitimes revendications.

Obligés de subir une grève qu'ils n'ont pas cherchée, ils ont le droit de vouloir en éviter les répercussions fâcheuses tant dans leur profession, que sur leurs familles. Et la Direction fera bien de tenir compte des intérêts légitimes qu'elle a lésés, si elle ne veut pas voir s'accroître un mécontentement déjà trop justifié.

Qu'on le veuille ou non, il faudra tenir compte du nouvel état de choses.

Les dirigeants du « Nord-Est » — administrateurs et directeurs — avaient cru pouvoir disposer à leur gré des conditions de travail de leur personnel. Ils avaient misé pour cela sur la situation économique actuelle et son fléau, le chômage, ainsi que sur l'insuffisante organisation des ouvriers.

Tout est changé maintenant par l'ampleur qu'a prise le mouvement durant ces deux mois de grève, par la conscience qu'ont les travailleurs de leur situation, par le développement des organisations syndicales.

Les Pouvoirs Publics, à leur tour, doivent aussi suivre de près la situation nouvelle et employer tous les moyens à leur disposition, tant en vue d'un apaisement plus que nécessaire que pour éviter le retour de pareils conflits.

Le vote récent du Sénat de la loi sur la conciliation et l'arbitrage leur fournit désormais tous moyens utiles.

Mais que les travailleurs — et en particulier ceux du « Nord-Est » — se persuadent bien que leur salut est avant tout dans l'organisation syndicale, forte, indépendante, vraiment professionnelle, c'est-à-dire au Syndicat Libre ou Professionnel qui travaille efficacement à l'organisation de la profession pour le bien-être de la classe ouvrière.

Charlemagne BROUTIN

A propos du conflit du Nord-Est

Notre réponse au « Nord industriel »

Le « Nord Industriel » importante revue hebdomadaire patronale de la région du Nord ayant publié deux articles inadmissibles sur la grève du Nord-Est, nous avons estimé devoir remettre les choses au point.

Voici le texte de la lettre que nous lui avons envoyée :

Paris, le 19 mars 1935.

Monsieur le Directeur du « Nord Industriel », 16-18, rue Faidherbe, Lille, Nord.

Nous avons eu la surprise de li-

re dans vos numéros des 2 et 16 mars 1935, une curieuse relation des conflits qui viennent d'avoir lieu aux Forges et Acieries du Nord-Est de Trith-Saint-Léger et Louvroil.

Ces deux articles sans signature paraissent couverts par la Direction du « Nord Industriel ».

Vous nous permettez, en qualité d'abonné déjà ancien, et aussi d'organisme central auquel est rattaché le Syndicat Libre des Métaux de la région de Denain et environs, de vous présenter notre vive protestation pour la manière

dont les faits ont été relatés et les termes dont on s'est servi.

Jusqu'à ce jour, nous avions apprécié dans votre revue sa manière de voir et de juger les événements, ici, nous sommes placés en face d'une relation tendancieuse destinée, sans aucun doute, à discrediter ceux qui — et le Syndicat de Denain est du nombre — ont participé à la grève.

Nous ne relèverons pas toutes les erreurs contenues dans ces deux articles, ce serait vraiment trop long et absolument inutile, car, de deux choses l'une, ou le rédacteur connaissait la situation du Nord-Est, ou il n'en a rien su. Dans le premier cas, il n'est pas possible à chacun de se faire une opinion juste) ou bien cet article, écrit à la gloire de la direction des Usines du Nord-Est, est uniquement destiné à ramener à celle-ci bien des sympathies qu'elle a perdues à l'occasion de ce conflit. Quoi qu'il en soit, nous tenons à rétablir les points suivants :

1) La grève de Trith-Saint-Léger a pris naissance par décision du personnel ouvrier sans que celui-ci ait été influencé dans ce sens par les dirigeants syndicaux.

2) Cette grève n'a eu à aucun moment un caractère politique. La participation de notre Syndicat Libre de Denain l'a constamment maintenue sur le terrain strictement professionnel.

3) Si les meneurs ouvriers étaient vraiment des « agitateurs » que dénonce votre revue, ils auraient élargi le conflit et entraîné un certain nombre d'autres usines dans la grève.

4) Ce ne sont pas de tels articles, où l'on souligne et félicite le patronat de son attitude nettement

Pour les travailleurs de Millau

Après le dénouement de la grève des métallurgistes du Nord-Est, qui vient de se terminer sans apporter aux grévistes tout ce qu'ils pouvaient espérer, mais sans laisser aux patrons la possibilité d'accomplir le geste qu'ils voulaient faire aux dépens de leurs ouvriers, il nous reste à penser à ceux qui combattent encore.

Depuis près de 3 mois, les travailleurs de la Ganterie, à Millau, sont en lutte pour défendre leurs salaires menacés d'une diminution de 25 à 33 %.

Le jeune syndicat professionnel affilié à la C.F.T.C. a fait en vain tous ses efforts pour éviter le conflit, engagé et mené par les syndicats cégétiste et unitaire.

Plusieurs tentatives de conciliation ont eu lieu jusqu'à présent : elles sont demeurées vaines, le syndicat patronal ayant maintenu dans son intégralité sa décision.

Le syndicat professionnel s'est efforcé de venir en aide à ses adhérents, dont le nombre grossit chaque jour et atteint actuellement plusieurs centaines. Mais les ressources s'épuisent et les rigueurs de la saison viennent encore accroître la misère qui règne au foyer des travailleurs.

Les dévoués militants qui sont à la tête du syndicat professionnel nous demandent d'adresser aux syndicats chrétiens un appel à la solidarité. Le Bureau confédéral de la C.F.T.C. a décidé de faire

« lutte de classes », qui serviront la paix sociale.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, nos sincères salutations.

J. PÉRES, Secrétaire Délégué.

droit à ce désir. Il espère, que dans la mesure où ils le pourront, les syndiqués tiendront à apporter leur aide à leurs frères de travail.

Les dons devront être adressés au Syndicat professionnel de la Ganterie, 4 bis, rue Paul-Bonhomme, Millau (Aveyron). Compte de cheques postal : Montpellier n° 49-61.

Comme pour les métallurgistes du Nord-Est, tous nos camarades voudront faire leur devoir. D'avance, merci. L. T.

LES AMES MACHINES

Tandis que d'une part, les perfectionnements des machines, chaque jour plus ingénieux, laissent une place de moins en moins grande à l'intelligence, à l'activité et à l'énergie personnelles de l'ouvrier, de l'autre, en le tenant sans cesse enchaîné, par l'appât du gain, à ces machines qui semblent destinées à le remplacer, on lui ôte le seul moyen de retremper son âme et de renouveler sa vie morale. On arrive ainsi, selon la juste expression d'un spirituel étranger, à remplir le monde de machines qui ont presque des âmes et d'âmes qui ne sont plus que des machines.

MONTALEMBERT (A la Chambre, 10 décembre 1850).

La paix sociale et la paix des nations sont liées, car il ne servirait à rien de maintenir chaque nation en paix derrière ses frontières, si, entre les agents de la production, la guerre demeurait déclarée.

Mgr BEAUPIN.

A l'adresse des théoriciens de la lutte de classe.

C. F. T. C.

Fédération Française des Syndicats Professionnels de la Métallurgie et parties similaires
Siège Social : 5, Rue Cadet, 5. - PARIS (IX°)

Aux Travailleurs Métallurgistes !

Camarades,

Le SYNDICAT, base de votre Organisation, est le moyen normal et le seul efficace pour étudier et défendre vos intérêts professionnels, ainsi que pour faire aboutir vos JUSTES REVENDICATIONS.

Vous ne devez pas rester isolé.

VOTRE INTÉRÊT est de vous syndiquer.

VOTRE DEVOIR OUVRIER et SOCIAL vous le commande : Pouvez-vous, en effet, être indifférents à l'organisation de la production future : demain, sans doute, la profession organisée ; demain, peut-être l'intégration des forces économiques dans l'Etat. Qu'allez-vous faire ?

Nous vous présentons notre programme, aidez-nous à le réaliser !

NOUS DEMANDONS :

- Le Respect absolu des Huit heures (suppression des heures supplémentaires en temps de crise).
- La mise au point et l'aboutissement rapide du projet de réduction, à 40 heures, de la durée hebdomadaire du travail.
- L'institution d'une Assurance-Chômage obligatoire, avec la collaboration des Syndicats (vote du projet Meck).
- La mise à exécution accélérée du plan de grands travaux nationaux.
- La fixation de minima obligatoires de salaires, par professions et par régions.
- La prolongation de la scolarité.
- L'interdiction des cumuls d'emplois.
- L'interdiction d'emploi des retraités bénéficiant d'une pension publique ou privée supérieure à un taux régional déterminé.
- L'institution de congés payés obligatoires.
- La refonte de la loi sur les accidents du travail.
- L'extension de la liste des maladies professionnelles assimilées aux accidents du travail.
- L'interdiction de certains emplois dangereux aux femmes et aux enfants (par exemple : la peinture au pistolet).
- Le renforcement de l'Inspection du Travail.
- La création de postes de délégués ouvriers à l'hygiène et à la sécurité, adjoints à l'inspection du Travail.
- L'obligation, dans les entreprises pratiquant un âge-limite d'embauchage, de réserver certains emplois aux ouvriers ayant dépassé cette limite.
- Le versement d'allocations familiales supplémentaires lorsque la mère reste à son foyer.
- La participation ouvrière à la gestion des Caisses d'allocations familiales.
- La création de Tribunaux prud'hommes du second degré.
- Le vote, par le Parlement, de la loi sur la « conversation obligatoire » en cas de conflit du travail.
- L'ORGANISATION CORPORATIVE, à base syndicale, avec représentation proportionnelle des Syndicats, tant dans les organismes officiels que professionnels.

Ce Programme, notre Fédération désire le réaliser ; elle ne le pourra qu'avec le concours de la masse des Travailleurs Métallurgistes.

CONCLUSION :

Si ce que nous demandons vous convient, si nos organisations vous inspirent confiance, si vous voulez améliorer votre sort et celui des autres, adhérez sans retard au SYNDICAT DE VOTRE RÉGION en signant le bulletin d'adhésion que vous trouverez par ailleurs et en le remettant à un camarade syndiqué ou au siège social.

Soyez logique avec votre intérêt, avec votre devoir, avec votre idéal. Et donnez-nous votre adhésion !..

Accords professionnels? Non: Ententes industrielles!

Les plus farouches tenants du libéralisme économique admettent aujourd'hui que la loi du « laisser faire » n'est pas capable de nous tirer d'affaire...

Le projet de loi Marchandau

Le projet de loi que M. Flandin a fait déposer par son Ministre du Commerce et qui tend à « fixer les conditions dans lesquelles des accords professionnels peuvent être rendus obligatoires...

Mais l'examen du texte gouvernemental, nous amène à constater que le contenu du projet n'est pas conforme à l'étiquette...

Et, en effet, l'analyse du projet de loi nous prouve que c'est seulement l'entente entre les industriels qui est recherchée...

Le but recherché

Le but des accords, qui doivent comporter une clause en limitant la durée, c'est de prévoir, si les intéressés le veulent...

Pour être constitués les « accords professionnels » devront réunir les deux tiers au moins des entreprises...

Nous ne discuterons pas — cela demanderait plusieurs articles — le fond du projet de loi; constatons toutefois que les conditions requises pour la réalisation des accords seront difficiles à réunir...

Le Comité d'arbitrage

Nous estimons qu'il ne faut pas parler, à son sujet, d'accords professionnels, mais qu'il faut dire: ententes industrielles.

donne le projet de loi en ce qui concerne la réduction de la durée du Travail, par exemple? Il faudrait être naïf pour le croire; ou ignorer leur opposition systématique à la semaine de 40 heures...

En vérité, ces accords ressembleront, s'ils voient le jour, à certains « cartels » officiels ou occultes dont nous savons qu'ils ont donné lieu à de graves abus...

Une formule s'offrait, cependant, qui eût donné, pensons-nous, de suffisantes garanties aux travailleurs: l'obligation d'annexer aux accords une réglementation concernant les conditions d'emploi du personnel...

Nous avons dit pourquoi nous étions en droit de douter de l'impartialité du Comité. Toujours sur l'initiative de la C.F.T.C., un second amendement avait été déposé tendant à transformer le Comité en question en organisme paritaire...

Le monopole cégétiste

Nous touchons, sur ce dernier point, à un aspect particulier du projet de loi sur les accords professionnels. Pour la première fois, en effet, une loi confère à une organisation syndicale ouvrière, en l'occurrence la C.G.T., le monopole de la représentation ouvrière...

Tous ces arguments ont été invoqués à la Tribune de la Chambre, mais les parlementaires ont passé outre après que M. Marchandau leur eût dit que M. Jouxhaux était « un homme qui n'a pas donné seulement des preuves répétées de sa compréhension de l'intérêt des ouvriers, mais aussi de sa très large compréhension de l'intérêt général ».

Ces observations ne sont guère rassurantes pour les travailleurs qui craignent, à juste titre, que le secrétaire général de la C.G.T., soit à la fois trop docile devant le Gouvernement et trop... « compréhensif » devant le patronat.

Pour conclure nous répéterons que cette tentative d'ententes industrielles, à laquelle nous assistons, mérite de retenir notre attention comme un essai qui, tout de même, peut donner quelques résultats. Mais ce n'est pas d'une telle organisation que révent les syndicalistes chrétiens car, une fois encore on soumet le social à l'économique, on méconnaît la dignité de la personnalité humaine du travailleur...

Maurice BOULADOUX.

Militants!

N'oubliez pas de nous envoyer, avant le 1er de chaque mois, les articles et comptes-rendus destinés à "L'Ouvrier Métallurgiste"

Un Curé dans la grève

LES FAITS

Trith-Saint-Léger est un centre ouvrier, tributaire des Acieries du Nord et de l'Est, sur lequel les grèves récentes ont attiré l'attention.

M. l'abbé PIAT, curé de la paroisse, fut cité, en février dernier, comme témoin de moralité dans le procès intenté à cinq grévistes poursuivis pour entraves à la liberté du travail.

Retenu par les devoirs de sa charge, il écrivit au président du Tribunal de Valenciennes une lettre dont nous citons les principaux passages, qui sont à retenir:

« Pour comprendre la manifestation dans laquelle les inculpés d'aujourd'hui ont été ramassés, il faut remonter à la mi-novembre 1934, date à laquelle les chefs de services du Nord-Est ont été chargés par la direction d'annoncer une baisse du salaire horaire pour le 1er décembre.

« Les travailleurs qui avaient déjà subi plusieurs baisses de primes à la production, plusieurs augmentations des jours de chômage (quatre jours par semaine pour 300 d'entre eux) s'étaient de voir porter atteinte au salaire horaire.

« Durant six semaines, on chercha à entrer en pourparlers avec la direction qui toujours se dérobait. De guerre lasse, on finit par se révolter contre ce refus persévérant de conciliation et ce fut le 5 janvier, après avoir touché déjà la première quinzaine du nouveau régime, que très calmement on se refusa au travail.

LA LUTTE

Durant quatre semaines, les ouvriers ont cherché dans des entrevues auprès de la direction, dans des rencontres entre maires et sous-préfet, entre délégués ouvriers et M. le préfet, avec le ministre du Travail, et enfin par une demande d'arbitrage à M. Flandin, à faire entendre leurs raisons.

« Repoussés de tous les bureaux, exaspérés par l'indifférence générale des pouvoirs publics, qui de puis un mois prétendent que l'usine ne remarque, excités quotidiennement par les communiqués de la

direction qui étaient pour le moins exagérés, intimidés par de multiples demandes de réembauchage accompagnées de l'annonce de leur mise à pied, ces ouvriers, de père en fils, ont toujours appartenu à l'usine, dont beaucoup ont 20, 30 et 40 ans de présence à l'usine ont organisé cette résistance massive du lundi 4 février.

« Annoncée bruyamment le samedi, cette action aurait pu être évitée par des patrouilles de nuit de la garde mobile. Celle-ci a laissé s'opérer les rassemblements et c'est seulement quand, durant toute la nuit, on avait pu préparer l'affaire, qu'elle s'est trouvée débordée et a chargé avec une brutalité reconnue de tous.

« Dans l'obscurité et la confusion, on a mis la main, comme souvent, sur les moins coupables, les autres ayant été assez adroits pour s'échapper.

« Je les connais tous les cinq comme d'honnêtes travailleurs défendant le pain de leurs enfants, qu'ils trouvent à juste titre compromis.

LE DEVOIR

« Depuis lors, tout est rentré dans le calme.

« Allez-vous, Monsieur le président, tenir rigueur à ces honnêtes gens qui n'ont jamais eu aucun démêlé avec la justice et s'étonnent de se trouver au banc des accusés, eux qui, défendant le pain de leur foyer, croient plutôt avoir accompli un devoir?

« Les violences restent à la charge des gardes mobiles qui, n'ignorant rien, n'ont rien prévu.

« Les condamner, ne serait-ce pas aggraver davantage ces cœurs ulcérés par l'injustice dont ils sont victimes?

« A l'image du bon juge de Seine-et-Oise qui acquitta une mère, volente de pain pour son enfant, acquittez, je vous prie, ces défenseurs du pain de leur famille. Vous mettez chez nous plus d'apaisement et vous vous honorez d'un geste de bonté dont nous vous serons tous reconnaissants.

Cette lettre du brave Curé de Trith-Saint-Léger produisit l'effet qu'on en pouvait attendre et entraîna la libération des inculpés.

Mais n'est-il pas assez regrettable que de tels faits puissent se produire, parce que certains patrons ont oublié leurs devoirs les plus élémentaires?

Il serait grand temps, pour les employeurs, de penser à leur responsabilité dans les conflits en se rappelant la phrase de FORD déclarant que quand une grève est justifiée c'est que l'employeur n'entend rien à son métier.

A. B.

QUEL CORPORATISME?

Parlons franc. Le « néo-corporatisme » qui s'étend, depuis quelques mois sur l'écorce de notre planète, correspond-il peu ou prou aux suggestions des catholiques sociaux, à ces directives pontificales qui n'ont cessé de préconiser depuis cinquante ans, une organisation professionnelle basée sur la justice et la charité?

Par l'extérieur, il peut sembler que tel ou tel système soit conforme aux impulsions ainsi données, aux requêtes ainsi formulées. Un observateur attentif n'aura pas trop de peine à constater, cependant, quelques divergences profondes. En voici une vraiment capitale: les méthodes en vigueur, ici où là, exagèrent les pouvoirs de l'Etat, au point d'annuler les nécessaires libertés individuelles et collectives.

Or, les enseignements du Saint-Siège, en particulier dans l'Encyclique Rerum novarum et dans la Lettre de la Congrégation du Concile à Mgr Liénart, affirment le droit pour les professionnels, soit patrons, soit salariés, de constituer librement des associations syndicales. C'est à celles-ci qu'il appartient d'établir, par la voie d'accords appropriés, la réglementation corporative.

L'Etat n'intervient que pour contrôler, entériner ces conventions collectives et, au besoin, les promulguer, les étendre à toute la profession, y compris les récalcitrants.

La pensée des catholiques sociaux, à cet égard, n'a jamais varié. Elle est résumée par la formule fameuse du marquis de la Tour du Pin: « Le Syndicat libre dans le corps d'état organisé. » Le célèbre théoricien a précisé sa notion de l'ordre corporatif nouveau, en écrivant qu'« il n'y aurait rien de fait pour cette reconstitution, malgré tous les règlements qu'on imposerait d'office... si l'on étouffait par cette réglementation même le germe de réorganisation, qui git dans l'association spontanée des ouvriers et des patrons en syndicats distincts et dans la formation libre de ces syndicats en corporations... La vie est là et n'est que là, à ce premier degré de l'ordre social, parce que rien ne vit que ce qui a été fondé par la volonté et peut être fécondé par la sacrifice, enfin que ce qui peut former et manifester son sentiment sur les conditions de sa vie. »

A la lueur de ces principes, comment faut-il apprécier le pro-

jet de loi que le cabinet Flandin a déposé, il y a quelques semaines, en vue de rendre obligatoires les accords professionnels en période de crise? Nous estimons, pour notre part, que le texte est à la fois timide et dangereux.

Sans aborder le problème d'ensemble de l'organisation économique et sociale, le projet vise à consacrer l'existence de seules ententes patronales, soit industrielles, soit commerciales. Or, il est clair que ces coalitions pourront imposer des conditions arbitraires de production et de vente, si des précautions ne sont prises pour sauvegarder les intérêts des consommateurs et des salariés.

La Confédération Française des Travailleurs chrétiens a protesté auprès du gouvernement et des commissions parlementaires, contre cet essai d'organisation unilatérale. A son instigation, deux amendements ont été déposés, qui portent la signature de nombreux députés.

Le premier demande que soit annexée, aux accords envisagés, une réglementation concernant les conditions de travail du personnel des entreprises, notamment quant aux salaires; cette réglementation revêtira, autant que possible, la forme de conventions collectives.

Le second amendement vise à introduire, au sein du Comité d'arbitrage prévu dans le projet, et qui n'aura d'ailleurs qu'un rôle consultatif, une représentation ouvrière plus équitable. Au lieu du seul « secrétaire général de la Confédération générale du Travail » (sic), l'amendement suggère « trois représentants des principales organisations de salariés de l'industrie et du commerce... » Ainsi serait rétablie la parité avec l'élément patronal qui, aux termes du projet, comporterait trois délégués dans le comité d'arbitrage.

Aux dernières nouvelles, M. René Coty, rapporteur de la commission du commerce à la Chambre des Députés, aurait complété le projet, notamment en ce qui concerne les garanties qu'il devra présenter pour la main-d'œuvre et pour tous les intérêts en cause.

Espérons que cette information est exacte et que la future loi sur les accords professionnels fournira, tout au moins, les premiers linéaments de l'organisation économique et sociale tant désirée.

Gaston TESSIER.

Documentation

Statistiques

La Statistique générale de la France communique les indices caractérisant le mouvement des prix au cours du mois de février 1935.

Prix de gros

L'indice général non pondéré des prix de gros (45 articles), base 100 en 1914, ressort à 349 fin février, comme précédemment. Le tableau ci-dessous donne le détail de l'indice du mois de février comparé à ceux de janvier et de décembre:

Table with 4 columns: Index, Jan. 1935, Feb. 1935, Dec. 1934. Rows include: Ensemble, Produits nationaux, Produits importés, Denrées alimentaires, Matières industrielles, Divers.

Prix de détail

L'indice des prix de détail, dit des treize articles, fait ressortir une baisse de neuf points pour Paris. Il est de 442 en février contre 451 en janvier, 462 en décembre, 464 en novembre, 466 en octobre et 467 en septembre.

Le tableau ci-dessous donne, pour chaque mois depuis janvier 1934, caractérisant les prix de détail pratiqués à Paris pour 13 denrées de première nécessité (pain, viande, lard, beurre, œufs, lait, fromage, pommes de terre, haricots, sucre, huile, pétrole, alcool à brûler):

Table with 4 columns: Month, 1934, Jan. 1935, Feb. 1935. Rows include: Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre.

La moyenne de 1934 s'établit à 481 pour Paris contre 491 en 1933 et 536 en 1932. Pour les 300 principales villes de France, la moyenne s'établit à 455 pour 1934 contre 475 pour 1933, 532 en 1932 et 613 en 1931.

Pour la France entière (300 villes), l'indice moyen caractérisant le quatrième trimestre de 1934 s'établit à 477 en novembre contre 445 en août, 451 en mai, 478 en février (premier trimestre) et 487 en novembre.

Coût de la vie

La Statistique générale publie également les indices arrêtés par la commission régionale chargée à Paris d'évaluer trimestriellement le coût de la vie. Ces indices sont calculés sur la base 100 en 1914, de même que ceux des prix de détail. Ils représentent le mouvement de la dépense d'une famille ouvrière de quatre personnes.

L'indice à Paris s'établit pour le quatrième trimestre de 1934 (novembre) à 504, en baisse de sept points sur le trimestre précédent (511 en août). Pour l'alimentation seule, l'indice est de 516 en novembre contre 525 en août. Pour Paris également, la moyenne générale de 1934 s'établit à 516 (503 pour l'alimentation seule) contre 520 en 1933 (538 pour l'alimentation seule).

Voici, en outre, les indices publiés par la Statistique Générale de la France et concernant quelques grandes villes: Marseille: 533 en novembre (600 pour l'alimentation seule); Bordeaux: 504 en fin décembre (474 pour l'alimentation seule).

La production sidérurgique

Nous extrayons du « Bulletin statistique mensuel » que publie le Comité des Forges de France, les chiffres comparés de la production sidérurgique française en février et janvier 1935 ainsi qu'en février 1934.

Fontes. — La régression de la production de fontes est de l'ordre de 55.000 tonnes rapport au mois précédent. La production s'établit et se compare comme suit (en tonnes):

Table with 4 columns: fév. 1935, janv. 1935, fév. 1934, Production. Rows include: Production, Nombre de hauts-fourneaux en activité.

Aciers bruts. — La production d'aciers bruts (lingots et moulages) est également moins importante en février qu'en janvier. En voici le détail (en tonnes):

Table with 4 columns: fév. 1935, janv. 1935, fév. 1934, Production. Rows include: Production, Répartition par catégories: Thomas, Martin, Electrique, Bessemer, Creuset.

Demi-produits. — La vente de demi-produits s'est élevée en février dernier à 82.000 tonnes contre 81.000 en janvier et 87.000 tonnes en février 1934.

LE CHOMAGE

Table with 4 columns: France entière, Nombre de chômeurs, Rapport de nombre des offres d'emploi, Totaux professions, Industrie des métaux. Rows include: 1935, Au 9 fév., Au 16 fév., Au 23 fév., Au 2 mars.

Nombre de chômeurs secourus

Table with 4 columns: Département de la Seine, Ville de Paris, Autres communes de la Seine, Industrie des métaux de la Seine (Paris). Rows include: 1935, Au 9 fév., Au 12 fév., Au 23 fév., Au 2 mars.

Table with 4 columns: Département de l'immigration, Entrées, Retours, Pourcentage des salaires travaillant par semaine. Rows include: 1935, Du 4 au 9 fév., Du 11 au 16 fév., Du 18 au 23 fév., Du 25 février au 2 mars.

Table with 4 columns: Département de l'immigration, Métallurgie, Travail des métaux ordinaires, Banquette des professions. Rows include: 1935, Au 1er fév.

Vie financière des Sociétés

FORGES ET ACIERIES DE NORD ET LORRAINE

Les résultats d'exploitation de l'exercice 1933-1934 se sont élevés à 8.931.407 francs, contre 8.397.722 francs pour l'exercice précédent. Déduction faite des frais et de 1.286.627 francs d'amortissements, le bénéfice net atteint 259.645 francs au lieu de 256.400 francs en 1932-33.

Le rapport lu à l'assemblée du 20 courant par le président, M. Jousset indique que la Société Générale des Carburateurs Zenith a pu réaliser une entente générale avec le groupe américain Bendis-Stromberg, qui met fin à une concurrence redoutable et permet à la Société Zenith de bénéficier, pour la France et les pays européens, de la licence générale Stromberg en automobile et en aviation pour une durée de 10 ans, avec facilité de prolongation pour deux périodes de 5 ans.

FORGES ET ACIERIES DE LA MARINE ET D'HOME COURT

Dans sa dernière séance, le Conseil d'administration a appelé aux fonctions d'administrateur M. Emmanuel Rousseau en remplacement de M. Georges Teissier.

M. Emmanuel Rousseau est président du Conseil d'administration de la Société du journal « Le Temps », à Paris.

perte de 176.639 francs, portant ainsi, en tenant compte des pertes reportées des exercices précédents, le déficit total à 836.180 francs. Une assemblée extraordinaire a décidé que le capital sera ramené de 4.300.000 francs à 1 million 750.000 francs. La somme rendue disponible sera affectée à divers amortissements et dévalorisations. Il restera un solde de 68.417 francs, qui sera reporté à nouveau.

SOCIETE ALSACIENNE DE CONSTRUCTIONS MECANIKES

L'exercice se traduit par un bénéfice de 3.336.226 fr. contre 15.884.210 fr. pour l'exercice précédent. Le dividende a été réduit à 25 francs.

La marche des usines et des différentes divisions de la Société, — les résultats industriels de l'usine de Mulhouse, tout en restant encore déficitaires, ont néanmoins marqué une certaine amélioration par rapport au précédent exercice. A l'usine de Grafenstaden, atteinte seulement l'an dernier par la dépression, qui n'y a pas encore fait sentir tous ses effets, une adaptation doit être poursuivie avec ténacité. La Cablerie de Clichy a vu son chiffre d'affaires baisser dans des proportions considérables, amenuisant en conséquence la contribution apportée par cette usine aux bénéfices de la Société.

ATELIERS DE CONSTRUCTION SCHWARTZ-HAUTMONT

Le rapport présenté à l'assemblée du 21 mars 1935 a signalé que l'exercice 1934 est le moins satisfaisant que la Société ait eu à connaître. Copendiant le bilan laisse apparaître un solde bénéficiaire de 888.628 fr. 46, qui permettra de distribuer aux actionnaires le dividende statutaire de 6 %.

CARBURATEUR ZENITH

Le rapport lu à l'assemblée du 20 courant par le président, M. Jousset indique que la Société Générale des Carburateurs Zenith a pu réaliser une entente générale avec le groupe américain Bendis-Stromberg, qui met fin à une concurrence redoutable et permet à la Société Zenith de bénéficier, pour la France et les pays européens, de la licence générale Stromberg en automobile et en aviation pour une durée de 10 ans, avec facilité de prolongation pour deux périodes de 5 ans.

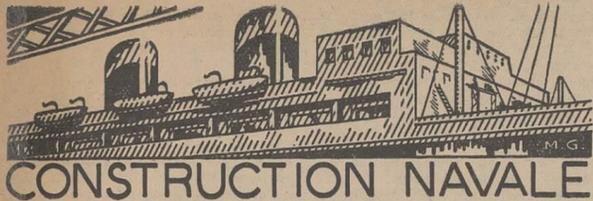
FORGES ET ACIERIES DE LA MARINE ET D'HOME COURT

Dans sa dernière séance, le Conseil d'administration a appelé aux fonctions d'administrateur M. Emmanuel Rousseau en remplacement de M. Georges Teissier.

M. Emmanuel Rousseau est président du Conseil d'administration de la Société du journal « Le Temps », à Paris.

Seul n'a pas d'ennemi, l'homme sans caractère. Jules FERRY.

Quelques Pensées



Situation actuelle

Au rang des principales branches de l'activité industrielle de notre pays, les constructions navales occupent l'un des premiers plans. Sans doute les effectifs de l'ensemble des chantiers spécialisés en la matière ne justifient pas cette importance. Il faut y ajouter, étant donnée la diversité des corps de métiers appelés à l'œuvre commune, tous ceux qui de près ou de loin vivent de la construction navale.

Dans le monde, la France n'arrive qu'au quatrième ou cinquième rang. Si l'on considère notre position géographique extrêmement favorable et le développement de nos possessions d'outre-mer, il faut avouer que cela n'est guère brillant.

Les chiffres suivants donnés le 19 juillet 1934 à l'Assemblée générale de la Chambre syndicale des Constructions navales sont suffisamment éloquents :

Tonnage en construction

	Monde tonnes	Gr-Bretagne tonnes	France tonnes
1920 ..	8.000.000	3.000.000	216.000
1930 ..	3.000.000	1.500.000	167.000
1934 ..	750.000	330.000	90.000

Dans ces 90.000 tonnes faut-il encore compter les 70.000 de la « Normandie ». Notons aussi que dans ces chiffres n'est pas compris le tonnage en construction des navires de guerre, d'autre part la situation s'est quelque peu améliorée depuis cette date.

Si nous retenons les chiffres représentant le tonnage construit en France à ces différentes époques, nous nous apercevons que la crise, la terrible crise n'a pas non plus épargné l'industrie des constructions navales.

Les travailleurs de nos différents chantiers en savent quelque chose. Premières et principales victimes de la crise pourront-ils au moins apporter leurs suggestions, proposer leurs remèdes.

Notre syndicalisme professionnel de son côté, se doit, à la lumière des faits, de rechercher les mesures susceptibles de rendre à ces ouvriers, facteurs actifs de la production, leur droit au travail, leurs moyens d'existence.

Causes de la crise

Il y a une crise, et par ce mot entendons le chômage résultant de la pénurie du tonnage à construire, car il ne s'agit pas ici de révaloriser les dividendes, les bilans montrent qu'il est très peu touchés, mais bien de procurer à nos camarades du travail.

Si donc nous voulons trouver les remèdes remontrons tout d'abord aux causes. Celles-ci sont multiples, il est facile cependant de les classer en deux catégories :

- 1° Celles relatives au marasme de notre marine marchande ;
- 2° Celles relatives à la rationalisation et au suréquipement industriel.

Étudions l'un après l'autre ces deux éléments du problème, et après en avoir recherché les déficiences nous essaierons de leur donner des solutions appropriées.

1° Marasme de notre marine marchande.

Ici encore laissons parler les chiffres. Voici ceux de notre balance commerciale :

	1929	1933
Importation	58 milliards	28 milliards
Exportation	47 milliards	18 milliards

Voyons maintenant le tonnage désarmé fin 1933 :

Grande-Bretagne ..	14 %
Allemagne	17 %
Italie	16 %
France	27 %

Donnons le tonnage (tonneaux de jauge) entré dans les ports français en 1933 d'après les statistiques des douanes. Entrées et sorties :

Navires étrangers ..	73.000.000
Navires français	26.000.000

Il résulte de ces chiffres : 1° Que notre trafic a diminué ; 2° Que nous subissons une terrible concurrence ; 3° Que cette dernière entraîne un désarmement appréciable.

Laissons la première constatation de côté, nous ne pouvons personnellement rien contre l'incidence des changes, la crise de confiance,

la restriction des échanges internationaux, etc.

Regardons de plus près la deuxième et troisième constatation.

Il y a envahissement des navires étrangers dans les ports français. Écoutons ce que dit à ce sujet M. de Neuville, ingénieur civil des constructions navales :

Pour des raisons multiples, nos navires restent handicapés dans une proportion qui ne peut être expliquée que par les seules charges fiscales ou sociales qui leur sont particulières. Leur infériorité s'explique si l'on compare leur âge, leur vitesse et leur dépense de propulsion à ceux des navires étrangers.

Notre flotte est trop vieille, trop lente, trop peu économique pour lutter contre ses concurrents sur le domaine international.

Et M. de Neuville de conclure : *Cette situation alarmante ne paraît pas pouvoir être redressée sans un secours efficace de l'État en matière de constructions neuves.*

N'y a-t-il pas là une idée ? Favoriser la démolition (65 % de nos navires ont plus de 15 ans d'après M. Candace), moderniser notre flotte par une politique hardie, mais ne serait-ce pas rendre à nos chantiers leur activité, à notre marine marchande son prestige ?

La rationalisation et le suréquipement industriel

A travers le monde, et en France comme ailleurs, l'industrie des constructions navales s'est laissée aller, elle aussi, après-guerre à cette folie de la production à outrance.

Des ateliers s'agrandirent, de nouveaux chantiers s'ouvrirent, l'outillage fut renouvelé et modernisé. L'ouvrier fut soumis sans qu'il en retirât un bénéfice supplémentaire, à un effort de production de plus en plus grand. Résultat : les possibilités de production supérieures aux besoins de la consommation déclenchèrent le chômage.

Peut-on, avec une reprise complète, mais bien problématique de l'activité, espérer la disparition du chômage ? Non.

Citons l'exemple des chantiers de Penhoët :

Penhoët s'est agrandi, modernisé, et avec ses 110.000 tonnes en construction (y compris navires de guerre) emploie seulement 1.000 ouvriers de plus que pendant la période d'après-guerre.

Les mêmes commandes exécutées il y a seulement quinze ans, auraient nécessité des délais d'exécution trois ou quatre fois supérieurs.

Peut-on s'élever contre cette modernisation, contre cette rationalisation, en un mot contre cette nouvelle technique ? On y perdrait son temps. Veillons plutôt, mais veillons bien à ce qu'elle fasse profiter de ses dons, l'ensemble des travailleurs pour diminuer leurs peines et la durée de leur labeur professionnel.

En ce qui concerne le suréquipement industriel, des études furent faites, tant du côté gouvernemental que du côté patronal.

Ce suréquipement présentait, en effet, étant données la crise et la concurrence étrangère, quelque danger. Les chantiers de peu d'importance tendaient à disparaître, les frais généraux engagés par chaque entreprise ne permettaient pas des prix de revient avantageux ; en un mot, l'organisation anarchique actuelle de l'ensemble des chantiers de constructions navales, laissait ces derniers impuissants en face d'une concurrence de plus en plus redoutable.

Du côté gouvernemental une loi sur le crédit maritime, votée en 1933, apportant sous forme de prêt une certaine protection. Le conseil national économique de son côté, en conclusion d'une enquête, vota un certain nombre de résolutions concernant le statut des chantiers de constructions navales. Celle-ci formaient un tout et constituaient un point de départ pour une discussion en commission mixte.

Contre le bon sens une décision ministérielle, d'ailleurs rapportée par la suite, vint brutalement signifier à certains chantiers qu'ils avaient à fusionner avec d'autres chantiers sous la menace de suppression des commandes de l'État et du bénéfice du crédit maritime.

La fermeture des chantiers de Blainville fut en partie causée par cette décision.

L'affaire en est là, et le problème reste à résoudre.

Du côté patronal. On paraît décidé à discuter ce fameux statut des constructions navales.

M. Petit Jean, président de la Société des Ateliers et Chantiers de la Loire déclarait le 5 décembre 1933 :

Il existe à l'heure actuelle un sentiment favorable à un remaniement de l'Industrie des Constructions navales dans le sens de la concentration. Nous ne nous sommes pas refusés à examiner et à discuter cette question.

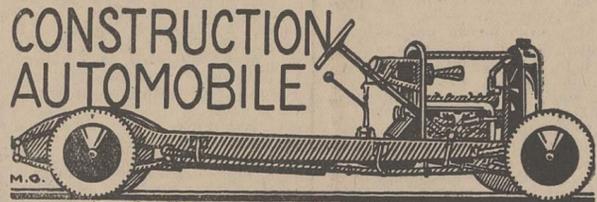
Que doivent penser les travailleurs de cette « concentration » ? Ira-t-elle à l'encontre de leurs intérêts, ou bien améliorera-t-elle leur situation présente ? De toute façon, il semble bien qu'elle soit absolument nécessaire. Les frais

généraux de nos chantiers sont trop élevés, un navire coûtant en Angleterre 10 millions revient en France à 12 millions.

La suppression des doubles emplois dans certaines études, dans les commandes de matériaux, dans l'emploi des modèles permettrait une amélioration des prix de revient et, partant, des possibilités plus grandes d'obtention de commandes.

Des avis autorisés préconisent des sortes de commissions mixtes pour l'étude de cette question. Ne nous endormons pas. Si nous ne savons y prendre notre place, d'autres la prendront et essaieront même de nous évincer. Soyons donc prêts, documentons-nous, les intérêts de nos camarades sont en jeu, nous ne devons pas les décevoir.

C. CHAUVÉ,
Secrétaire général du Syndicat professionnel de la Métallurgie de Saint-Nazaire.



Le développement de l'industrie automobile

Depuis la guerre, l'industrie française s'est développée de façon considérable. Partout des usines nouvelles sont sorties de terre ; l'équipement des ateliers a été transformé, tout est moderne. A la tête de cet essor, on peut citer l'industrie automobile qui occupe présentement des milliers de salariés.

Autrefois, certains pays étrangers, principalement les États-Unis, furent les maîtres incontestés, et du marché international et même du marché national.

N'étant pas en mesure de rivaliser avec les grandes firmes américaines pour la production en série, nos constructeurs s'attachèrent très longtemps à une fabrication de qualité réservée à une clientèle restreinte.

Nos vieux camarades déclarent que « c'était le bon temps ». On recherchait les ouvriers habiles : tourneurs, ajusteurs, fraiseurs, électriciens, etc., véritables professionnels qui consacraient 10 heures par jour à assembler, avec quelque fierté les pièces d'un moteur ou d'un châssis. Quand une voiture donnait pleine satisfaction aux essais, chacun se louait d'avoir contribué au succès.

Après la guerre, tout change. Citroën importe chez nous les méthodes américaines ; les autres firmes suivent. Les possibilités d'absorption du marché français sont très grandes, il faut assurer la suprématie à l'industrie nationale.

On envoie des ingénieurs aux États-Unis. On importe de là-bas des machines de plus en plus perfectionnées. C'est la naissance du travail par parties brisées qui entraîne la création d'une nouvelle catégorie de salariés « les manoeuvres spécialisés ». Premier pas vers l'élimination des professionnels.

Les ingénieurs, retour de leur mission d'études, nous apportent des méthodes nouvelles. Les ouvriers apprennent à connaître les beautés du système Taylor. Les commandes affluent. C'est la période de prospérité.

La loi de huit heures est mise sous le boisseau. Il faut produire à tout prix ; et alors ce sont les primes de fabrication qui incitent les travailleurs à saboter eux-mêmes ce qui les lavourise dans la législation du Travail. On reste à l'atelier 10, 12, 14 et même 15 heures. Des femmes sortent des usines complètement épuisées.

Et pourtant, la main-d'œuvre est insuffisante. Dans notre région, on fait venir des salariés de tous côtés (Polonais, Italiens, etc.). On construit des immeubles immenses pour loger les célibataires. On favorise la désertion des campagnes en cherchant chaque matin le personnel à 80 ou 100 km à la ronde.

On achète des machines encore plus perfectionnées, on rationalise. On lance le travail à la chaîne. Désormais l'ouvrier n'est plus qu'un des maillons de cette immense chaîne. Pendant 8 ou 10 heures par jour, il sera penché sur le même travail, perceant un trou dans une même pièce d'un geste d'automate ou serrant un écrou sur un boulon, sans avoir à connaître ce qui se fait autour de lui.

Qu'importe ! C'est la prospérité. Nos usines se développent encore. On « sort » 200 voitures par jour. Il faut arriver à 500.

1931. La crise brutalement vient enrayer cette course à la folie. Il faut se rendre à l'évidence et constater que quelque chose ne va plus dans ce bel édifice. On change son fusil d'épaule.

Les commandes baissent. On commence à débâcler avec prudence. Les cultivateurs resteront chez eux car on supprime les moyens de transport.

Il semblerait logique de penser qu'on arrêtera les progrès techniques ou le développement du machinisme. Erreur. On pousse au contraire plus énergiquement la rationalisation. On crée du chômage par l'achat de matériel ultra-moderne et la mise en application du système Bedeau.

Voici quelques chiffres donnés par un industriel particulièrement

compétent à une commission départementale du travail.

Production en 1924 : 12.000 voitures, en 1934 : 36.000 voitures. Personnel occupé en 1924 : 7.000 ouvriers, en 1934 : 9.500 ouvriers.

Voilà une des raisons qui nous poussent à réclamer la réduction de la durée du travail.

Je ne voudrais pas terminer ce rapide examen sur une note pessimiste. Et pourtant je ne vois pas comment nous pourrions continuer à vivre si la situation ne subit pas de modifications profondes.

Notre contrée vit, en grande partie de l'industrie automobile.

Jusqu'à présent, les employeurs ont fait des efforts méritoires pour sauvegarder les intérêts des travailleurs locaux.

Mais déjà ceux-ci sont touchés. Les ateliers n'embauchent que des ouvriers de moins de 45 ans. Les vieux professionnels sont pour la plus grande partie des manoeuvres.

Le progrès technique a, peut-être, servi la prospérité de l'entreprise, mais à coup sûr pas celle de ceux qui doivent en vivre.

Il serait temps qu'on revienne à une plus saine notion des choses et qu'on comprenne que le travail doit avant tout être au service de la collectivité.

E. COURBET,
Secrétaire du Syndicat du Pays de Montbéliard.

Travaux en perspective

Automobile et motocycle

La Commission de l'armée de la Chambre a adopté un rapport tendant à doter d'une motocyclette chaque brigade de gendarmerie.

Si le rapport devient bientôt une réalité, cela fera un gros débouché pour les constructeurs français, puisqu'il s'agit au minimum d'une commande de 7.000 motocyclettes.

La municipalité de Madrid met en adjudication la fourniture de 25 balayuses automobiles.

Constructions navales

Le Ministre de la Marine marchande va déposer un projet de loi pour limiter à 15 ans la durée de navigation de la flotte commerciale.

Si cette loi est votée, de nombreux navires seront à construire, ce qui donnera du travail à tous les chantiers français pendant une longue période.

Les Chantiers de Provence, à Port-de-Bouc, ont reçu l'assurance que la commande du navire bananier qui reste à construire leur sera confiée, étant pour ainsi dire les seuls chantiers navals français spécialisés dans ce genre, et les unités de travail à tous les chantiers français pendant une longue période.

Les Chantiers Worms, au Trait (Seine-Inférieure), seraient en négociation avec la Société d'Armement Fluvial et Maritime, 10, rue d'Isly, Paris, pour lui construire un bateau-citerne, semblable au « Bacchus » qui fait 20.000 hectolitres de vin.

Le premier a été construit en Hollande, mais il a subi des transformations très importantes en France.

Les portes destinées à la grande écluse du port de Dunkerque seraient construites par les ateliers et chantiers de France.

Les Forges et Chantiers de la Méditerranée ont reçu de la Compagnie Navale des Pétroles la commande d'un chaland automateur (400 CV) de 700 t. de port en lourd, pour le trafic Marseille-Berre-Caronte.

Ferrures

Les Chemins de fer de l'État viennent de procéder à l'adjudication d'une importante fourniture de consoles en acier pour l'équipement électrique de la ligne Paris-Le Mans.

Matériel roulant

Les P.T.T. ont l'intention de passer commande d'un certain nombre de wagons-poste et d'allèges, cette année. Le nombre des unités est à l'étude, suivant l'aménagement qui sera préparé des crédits inclus dans le budget de 1935.

Les Chemins de fer de l'État ont commandé une automotrice (prototype de 60 places assises et deux moteurs Diesel-Lorraine de 130 CV l'un, à la Société Lorraine, 11, rue de Tilsitt, Paris.

Les chemins de fer d'Alsace-Lorraine ont reçu des offres le 27 mars, pour la fourniture de 15 voitures métalliques.

Les Acieries du Nord viennent de recevoir une commande de 12 auto ails pour la Compagnie P.L.M.

Des commandes plus importantes sont attendues prochainement.



L'industrie horlogère

Il nous paraît utile, avant de donner connaissance de la situation de l'industrie horlogère, de faire connaître à nos lecteurs l'évolution profonde de cette industrie, au cours de ces dernières années.

Beaucoup de gens se représentent encore l'ouvrier horloger comme l'artisan du temps jadis, véritable artiste, taillant, tournant, perceant à même la matière. Que d'étapes parcourues depuis !

L'horlogerie fit ses débuts à Paris vers 1600. A ce moment, une montre était un cadeau royal ; il nous reste encore à l'heure actuelle quelques spécimens de ces montres, véritables chefs-d'œuvre de patience, d'adresse et de goût, où la fantaisie dans le boîtier se donnait libre cours. Le temps ne comptait pas ; toutes les pièces étaient faites à la main ; on comprend donc aisément que cette industrie était un art auquel pouvaient seuls prétendre les ouvriers vraiment doués par la nature.

On commence à trouver des horlogers, en Suisse, vers la fin du XVIII^e siècle, à Genève, à Chaux-de-Fonds, etc. Un ouvrier neuchâtois, Mégevand vint s'établir à Besançon et fonda le premier atelier d'horlogerie français. A peu près à la même époque se créèrent de petits ateliers à Villers-le-Lac, Morteau, La Chapelle, etc., villages frontiers qui sont restés les plus grands centres de production d'horlogerie.

Ce fut au cours de ces dernières années que se « mécanisa », que « s'industrialisa » la fabrication de l'horlogerie, surtout depuis la guerre.

La fabrication de l'horlogerie se divise en plusieurs parties principales : la fabrication de l'ébauche, de l'assortiment, des rubis, et, enfin la terminaison.

L'ébauche estampée est fabriquée dans la plupart des cas par des machines semi-automatiques et l'ouvrier qui y travaille n'a d'horloger que le nom.

L'assortiment et les rubis sont des parties extrêmement délicates et nos sommes en grande partie tributaires de la Suisse pour ces dernières pièces.

Enfin, la terminaison, partie essentielle et minutieuse, consiste dans l'assortiment des pièces et dans leur ajustement définitif. De là dépend souvent la bonne ou la

mauvaise qualité de la montre. Cette dernière partie s'est beaucoup simplifiée par suite de l'interchangeabilité et de la perfection toujours plus grande des pièces livrées par les fabricants et, de ce fait, l'ouvrier peut produire au moins dix fois plus qu'il y a quelques années et dans une qualité meilleure s'il le veut.

On conçoit sans peine les conséquences d'un pareil état de choses coïncidant avec la crise économique et quel chômage cette production désordonnée n'a pas manqué d'occasionner ! On compte, actuellement, qu'il y a plus de tiers d'ouvriers en trop dans notre industrie et la marche ascendante de la production continue.

Nous reparlerons dans un prochain article de l'organisation professionnelle de l'industrie horlogère et des mesures préconisées par les organisations ouvrières pour enrayer la crise ou plutôt s'adapter à cette nouvelle situation.

Marcel PARENT,
Secrétaire général du Syndicat des Ouvriers Horlogers de Villers-le-Lac.

Pour vos montres, pendules etc. achetez directement au PAYS de la MONTRE VILLERS-le-LAC (Doubs)

Marcel PARENT
du SYNDICAT INDÉPENDANT vous fera bénéficier des meilleures conditions

Renseignements et prospectus gratuits contre timbre 0 fr. 50.

La Vie des Syndicats

NORD

Nos amis du Nord ont eu cette fois la première place avec, hélas ! les grèves de **Trith St-Léger** et **Louvroil** qui ont porté sur 3.000 ouvriers.

C'est encore une baisse de salaires qui fut la principale cause du conflit. Là, nous nous trouvons, une fois de plus, en face d'un patronat qui professe le credo d'un matérialisme outrancier. Les conditions de vie des ouvriers qu'ils emploient ? Dividendes d'abord ! Aussi, particulièrement avantagé par l'état actuel de ce que l'on nomme le marché du travail, la marchandise étant en abondance, c'est une occasion parmi bien d'autres de l'avoir au rabais.

Après 6 semaines de lutte, les ouvriers furent vaincus par la démolition de la façon suivante :

Des créatures à la solde des forges du Nord et de l'Est se rendaient au domicile des ouvriers, lesquels se répartissent dans un rayon de 40 communes et insinuaient que beaucoup avaient repris le travail et que ceux qui ne rentreraient pas au plus tôt priveraient leur place. L'argument finit par porter et pour sauver un peu la dignité ouvrière, le Comité de grève donna l'ordre de rentrer.

A **Louvroil**, les camarades ne cédaient pas, continuèrent la grève ; la direction se décida enfin à causer et la baisse des salaires fut réduite de moitié.

Presque tous furent repris, alors qu'à **Trith St-Léger**, 500 ont été laissés à la charge de la collectivité.

Si nous tirons une très courte conclusion, c'est d'abord pour constater la faiblesse, pour ne pas dire plus, des Pouvoirs Publics en face des puissances industrielles. Une fois encore nous répétons à cette classe ouvrière à laquelle nous appartenons, et dont nous sommes les représentants d'une trop faible partie, qu'elle ne s'arrachera à sa misère que par elle-même ; cela en prenant conscience de son intérêt le plus immédiat, à savoir : le pain quotidien que s'acharnent à lui disputer des hommes qui, en trahissant avec un égoïsme brutal la mission providentielle qui leur est cependant confiée, contribuent à affaiblir et à compromettre la paix sociale, indispensable au bien commun.

MONTBELIARD

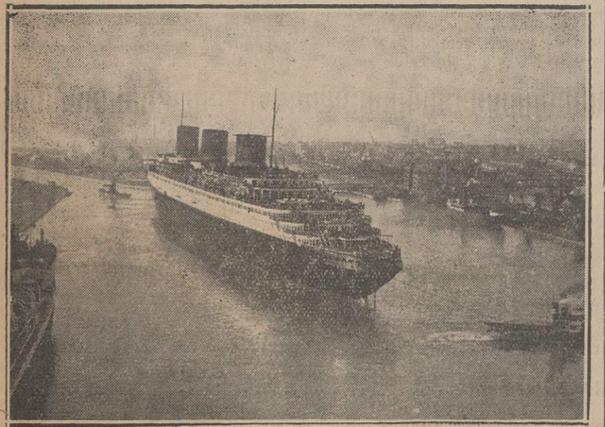
Au pays de Montbéliard, malgré des difficultés, les effectifs sont aussi en progression dans presque toutes les sections. La libération d'un secrétaire permanent contribue pour beaucoup à ce résultat ; elle permet aussi d'envisager des conquêtes nouvelles.

Les services d'entraide sont fort bien organisés, surtout la mutuelle décès. 70.000 francs distribués en 5 ans ! Caisse de chômage, allocations aux jeunes soldats, à certaines familles trop gênées, ainsi cela représente au total une certaine de mille francs distribués. Ajoutons qu'un service de remises sur achats va fonctionner incessamment.

Mais le développement des services pratiques ne fait point oublier à nos amis leurs revendications pour lesquelles ils bataillent sans cesse. Félicitons nos camarades de leur action qui ne fut pas toujours sans risque.

LYON

L'activité de nos amis lyonnais se dépense sur tous les terrains. Voici qu'ils ont apporté leur concours à la fête annuelle de l'Union des Syndicats du Rhône qui, d'ailleurs eut un plein succès. C'est aussi la question prouidionale qui retient leur attention, des délégués à la commission intersyndicale sont désignés. Cependant une ombre au tableau : la caisse de chômage n'est pas très argentée, ce qui amène le conseil à prendre certaines mesures ayant pour objet de préciser et de limiter le nom-



Le « NORMANDIE » entre dans la forme écluse de Saint-Nazaire (18 Mars 1935)

Informations techniques

Amélioration de rendement des lampes à incandescence

Des améliorations successives ont été apportées aux lampes à incandescence depuis leur création par la substitution au filament de carbone de filaments de métaux résistants à des températures élevées. La quantité d'énergie transformée en lumière dépend en effet de la température à laquelle le filament est porté. Pour retarder la volatilisation, on a introduit dans les lampes un gaz inerte qui a toutefois l'inconvénient de dissiper de l'énergie calorifique au détriment du rendement de la lampe.

On a remarqué qu'un filament boudiné dissipait moins de chaleur qu'un filament rectiligne. Langmuir réalisa ainsi une économie d'énergie. Dans l'argon, le filament boudiné se comporte mieux que dans l'azote, la perte est 3,5 fois plus petite.

Mais un nouveau progrès a été obtenu par double bobinage du filament. Le diamètre intérieur de chaque spire et leur distance sont diminués. Le rayonnement du filament est accru.

Le double boudinage augmente notablement l'efficacité et dans une proportion qui est de l'ordre de 20 % par rapport aux lampes « demi-watt ».

Une autre particularité des lampes « Super Argon » qui sont construites selon ce nouveau principe est d'être à puissance absorbée égale, de dimensions plus réduites, et de pouvoir équiper certains appareils d'éclairage de lampes plus puissantes.

Ces lampes à culot nickelé portent à la fois l'indication du nombre de lumens fournis par le filament et celle de la puissance absorbée ; la valeur de la lampe peut ainsi être évaluée à l'aide d'un photomètre.

La télécommande sans fil pilote

La Société Industrielle des procédés Loth a mis au point le système de télécommande Durepaire-Perlat, qui a pour but d'assurer, à partir d'une centrale où se trouve un poste d'émission, la commande de divers appareils placés en tous points du réseau. Il consiste à envoyer dans le réseau considéré des courants périodiques à très basse fréquence. Des relais, disposés où l'on désire, actionnent directement un interrupteur permettant de mettre en marche ou d'arrêter les appareils d'utilisation.

L'intérêt de ce procédé réside dans l'absence de toute canalisation spéciale, les courants de signalisation empruntant les fils mêmes de distribution d'énergie électrique.

Les principales applications de la Télécommande sans fil pilote sont : l'allumage et l'extinction automatiques de l'éclairage public des villes ; la commande des compteurs électriques à tarification variable ; la commande des moteurs, groupes de pompage, etc. ; la signalisation en général.

Constructions aéronautiques

Un hélicoptère qui promet d'allier une vitesse horizontale d'au moins 160 km/h. à la faculté de planer et de descendre lentement à la verticale, en cas de panne de moteur, sera probablement lancé en Angleterre à la fin de cet été. Il comportera un pilote, un passager, et 50 kilos de bagages. Il sera muni d'un moteur de 300 CV et pourra tenir l'air deux heures. La Blackburn Aeroplane Co., à Brough, près d'Hull, assumera sa construction.

Ce type d'hélicoptère, inventé par M. Oskar Asboth, doit ses caractéristiques spéciales au type d'hélice employé pour la montée verticale.

Les autoraills des Acieries du Nord

Nous signalons les nouvelles performances réalisées par les Autoraills des Acieries du Nord actuellement en livraison à la Compagnie P. O. Midi.

Ils ont effectué le trajet Tours-Bordeaux-Tours (700 km.) avec 7 arrêts en 5 h. 40' (temps d'arrêt déduits) soit à une vitesse moyenne de 123 km. 5, nécessitant une allure soutenue comprise entre 130 et 135 km. à l'heure.

Sur le même parcours, ils ont réalisé une vitesse moyenne de 100 km. avec une remorque de 22 tonnes.

Ces autoraills sont munis de moteurs Diesel de 280/300 CV construits entièrement aux Acieries du Nord.

Il est utile de signaler que les excellents résultats obtenus sont en partie dus au coefficient aérodynamique, qui est le meilleur relevé jusqu'alors sur autoraill isolé.

Emploi de l'huile de lin pour le nettoyage des mains

Le nettoyage des mains souillées de peinture, de vernis, de goudron, de cambouis, effectué à la benzine ou à l'essence de pétrole, dissout peu à peu la matière grasse de la peau, et entraîne à la longue le dessèchement et les gerçures de la peau.

La *Chemiker-Zeitung* du 29 juillet 1933 a préconisé pour cette application l'emploi préféral d'huile de lin crue, suivie d'un savonnage. Pour les vernis cellulose et les vernis à l'alcool, l'oléine ou l'huile de stearine chaude est à substituer à l'huile de lin.

Le droit ouvrier

LE SALAIRE

La réglementation du salaire est déterminée par le titre III du Code du Travail de la façon suivante :

MODE DE PAIEMENT DES SALAIRES (1)

Art. 43. — Les salaires des ouvriers et employés doivent être payés en monnaie métallique ou fiduciaire ayant cours légal, nonobstant toute stipulation contraire à peine de nullité.

Art. 44. — Les salaires des ouvriers du commerce et de l'industrie doivent être payés au moins deux fois par mois, à seize jours au plus d'intervalle ; ceux des employés doivent être payés au moins une fois par mois, les commissions dues aux voyageurs et représentants de commerce donneront lieu à un règlement au moins tous les trois mois (2).

Pour tout travail aux pièces dont l'exécution doit durer plus d'une quinzaine, les dates de paiement peuvent être fixées de gré à gré ; mais l'ouvrier doit recevoir des acomptes chaque quinzaine et être intégralement payé dans la quinzaine qui suit la livraison de l'ouvrage.

Art. 45. — Le paiement ne peut être effectué un jour où l'ouvrier ou l'employé a droit au repos, soit en vertu de la loi, soit en vertu de la convention. Il ne peut avoir lieu dans les débits de boissons ou magasins de vente, sauf pour les personnes qui y sont occupées.

CERTIFICATS (2)

L'article 24 du Code du Travail dispose que « toute personne qui engage ses services peut, à l'expiration du contrat, exiger de celui à qui elle les a loués, sous peine de dommages-intérêts, un certificat contenant exclusivement la date de son entrée, celle de sa sortie et l'espèce de travail auquel elle a été employée. Sont exempts de timbre et d'enregistrement les certificats de travail délivrés aux ouvriers, employés ou serviteurs, encore qu'ils contiennent d'autres mentions que celles prévues au paragraphe 1er du présent article, toutes les fois que ces mentions ne contiennent ni obligation, ni quittance, ni aucune autre convention donnant au droit proportionnel ».

La formule « libre de tout engagement » et toute autre constatant l'expiration régulière du contrat de travail, les qualités professionnelles et les services rendus, sont comprises dans l'exemption.

Tout salarié, même celui qui rompt le contrat par sa faute, a droit à ce certificat qui, du reste, n'a pas besoin d'être légalisé (Prud'hommes, 30 septembre 1909).

Le certificat tardif et la non-remise du certificat expose l'employeur à des dommages-intérêts (Tribunal de la

Seine, 21 juin 1919), de même que l'omission de la désignation exacte de l'emploi occupé (Cass., 16 février 1921). Il s'agissait d'un certificat où le patron n'avait pas spécifié la qualité d'ouvrier de première catégorie de l'ouvrier.

Pour qu'il y ait remise tardive, il faut qu'il y ait eu mise en demeure non suivie d'exécution. L'employeur peut exiger un récépissé. (Toulouse, 8 juin 1899).

Il est à noter que l'employeur qui inscirait sur le certificat des renseignements défavorables s'exposerait à des dommages-intérêts, mais qu'il en serait de même pour celui qui décernerait des éloges sur la probité de son employé, alors que ce dernier ne les mérite pas.

Le tribunal civil de la Seine, sur appel d'un jugement du Conseil des Prud'hommes a estimé que le fait de biffer intentionnellement la mention imprimée d'avance « libre de tout engagement » constitue un préjudice à l'égard du détenteur du certificat et que celui-ci est en droit de demander une indemnité à titre de dommages-intérêts. (Trib. Seine 7e chamb., 11 nov. 1921).

(1) Les articles 43, 44, 45 du Livre I du Code du Travail ont été rendus applicables dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle par la loi du 1er juin 1924.

(2) Il est d'ailleurs à noter que lorsque ceux-ci reviennent, outre leurs commissions, un salaire fixe, ce dernier doit être payé chaque mois suivant la règle applicable aux salaires des employés.

Accidents du Travail

A quoi sert le Syndicat ?

Nous avons eu l'occasion de mettre en garde les ouvriers accidentés du travail contre cette tendance qu'ont trop de blessés d'écouter les conseils du premier venu et de croire qu'il est de bonne tactique de refuser sans raison les offres de rente faites par les Compagnies d'assurances.

S'il ne faut pas refuser sans raison, il ne faudrait pas non plus commettre l'erreur inverse d'accepter sans discuter les propositions pour le moins inacceptables, et c'est ici qu'apparaît l'utilité du syndicat pour la défense des intérêts de l'ouvrier accidenté.

Rien ne prouve mieux qu'un exemple l'utilité d'être bien renseigné au moment de passer à l'audience de conciliation pour la fixation de la rente.

Le 11 mars 1933, à Béthune, un jeune adhérent du Syndicat Libre était grièvement blessé à la tête au cours de son travail au dépôt des machines de la

Compagnie de Chemin de Fer du Nord. Après quelques jours passés à l'hôpital, le blessé put rentrer chez lui, son tat s'améliorant ; il était convoqué devant le Tribunal, le 16 juillet 1931 et le blessé s'étant présenté sans avertir le Syndicat, accepta de se concilier sans rente, l'avocat de la Compagnie ayant déclaré qu'il ne subsistait aucune incapacité des suites de l'accident.

Appelé sous les drapeaux, l'ouvrier est bientôt réformé ; aux Chemins de Fer, on refuse de le reprendre ; les mois passent ainsi sans travail et sans rente d'accident, et c'est alors qu'il regrette amèrement d'avoir signé sans venir demander conseil à son organisation.

Mais la partie n'est pas perdue pour

cela, le blessé ayant remis ses papiers entre les mains du Syndicat, celui-ci engage devant le Tribunal une action de révision, l'affaire revient devant les juges, des experts sont désignés qui concluent à une incapacité de 33 % et le Tribunal, par jugement du 15 novembre 1934, condamne la Compagnie à servir au blessé une rente annuelle et viagère de 1.381 fr. 68, avec rappel du 15 juillet 1931.

L'ouvrier touchera donc une somme de 4.385 fr. et chaque année il touchera dorénavant la rente de 1.381 fr. 68.

Ce camarade, qui est bon syndicaliste, sait reconnaître que le Syndicat sert à quelque chose.

J. PRUVOST.
(Nord Social).

Le Coin des Jeunes

6 ou 7 millions de jeunes restent sans emploi

Le Bureau International du Travail estime que, sur les 25 millions de chômeurs que, d'une façon très largement approximative, on compte actuellement dans le monde, un part environ, soit 6 ou 7 millions, sont des jeunes gens de moins de 25 ans.

En Allemagne, en juin 1933, 26,1 pour cent des chômeurs avaient moins de 24 ans ; en juin 1934, ce pourcentage était de 18,8.

Au Danemark, en mai 1933, 28,1 pour cent des chômeurs avaient de 18 à 25 ans.

Aux Etats-Unis, en avril 1930, 27,6 pour cent des chômeurs avaient de 15 à 24 ans.

En Finlande, en octobre 1933, 33,3 pour cent des chômeurs avaient de 16 à 25 ans.

En Grande-Bretagne, en 1931, 30,2 pour cent des chômeurs avaient de 14 à 24 ans.

En Hongrie, en 1930, 42 pour cent des chômeurs avaient moins de 24 ans.

En Italie, en 1932, 41,5 pour cent des chômeurs avaient de 15 à 25 ans.

En Norvège, en 1933, 27 pour cent des chômeurs avaient de 18 à 24 ans.

Aux Pays-Bas, en octobre 1933, 27,8 pour cent des chômeurs avaient moins de 25 ans.

En Suède, en novembre 1933, 33,7 pour cent des chômeurs avaient de 16 à 25 ans.

En Suisse, en juillet 1934, 15 pour cent des chômeurs avaient moins de 24 ans.

En Tchécoslovaquie, en février 1933, 22,8 pour cent des chômeurs avaient de 14 à 24 ans.

Ces chiffres montrent assez l'étendue de cette question du « chômage des jeunes gens », qui va être soumise à la Conférence Internationale du Travail convoquée pour le 4 juin prochain à Genève.

Quant à la gravité spéciale de ce problème, elle réside de toute évidence dans les conséquences particulièrement funestes qu'une inaction sans fin a pour les jeunes, plus encore que pour les personnes plus âgées. Si les adultes, à la suite de longues années de travail, ont pu s'entraîner aux luttes et aux difficultés de la vie, comment, par contre, espérer que des jeunes gens, livrés à eux-mêmes, soient capables d'opposer une grande force de résistance aux effets démolissants d'un chômage prolongé ?

Pour remédier à cette situation angoissante, un grand nombre de pays ont pris des mesures diverses que le B.I.T. analyse dans le rapport préparatoire destiné à servir de base aux discussions de la Conférence.

Ce rapport a été conçu de manière que la Conférence puisse, si elle le désire, aboutir dès cette année à des conclusions positives, en renonçant exceptionnellement, pour la circonstance, à la procédure habituelle de double discussion.

Ces conclusions, de l'avis du B.I.T., devraient prendre la forme d'une « recommandation » plutôt que celle, plus rigide, d'une convention. La plupart des dispositions à prendre pour lutter contre le chômage des jeunes gens ne paraissent pas, en effet, exiger, de la part des Etats, des engagements réciproques formels, mais appellent plutôt la mise en commun des expériences faites et la détermination des mesures les plus efficaces.

Parmi ces mesures, le rapport du B.I.T. préconise, notamment, la fixation à 15 ans de l'âge minimum de scolarité obligatoire et de l'âge minimum d'admission au travail ; le développement d'établissements d'enseignement professionnel ; l'institution de services d'orientation professionnelle au sein des bureaux de placement publics ou en liaison avec eux ; la création de centres récréatifs et d'éducation physique, de salles de lec-

ture, etc., où les jeunes chômeurs puissent occuper leurs loisirs forcés, etc.

Au cas où il serait jugé utile d'instituer des centres spéciaux d'emploi dans le genre des « camps de travail », où les jeunes gens chômeurs exécuteraient des travaux productifs autres que ceux ayant un but de préparation professionnelle, des garanties sérieuses devraient être prises pour éviter des abus. En particulier, la fréquentation de ces centres devrait être strictement volontaire, exclusive de toute idée de préparation militaire, et l'activité de ces institutions ne devrait en aucune façon constituer une concurrence à l'emploi normal des travailleurs.

Ton intérêt et ton devoir !

Jeune Travailleur qui as compris la noblesse de l'idéal syndical chrétien, ne mets pas à demain le geste nécessaire que tu dois faire aujourd'hui : donner ton adhésion. Pour une fois ton intérêt et ton devoir se trouvent pleinement d'accord, alors n'hésite pas !

Au syndicat chrétien du trouve-

ras : les services nécessaires à ta formation professionnelle : Cours techniques, groupes, conférences, commission d'études.

les moyens de défendre tes justes intérêts : Placement, Action professionnelle, Conseil juridique.

la possibilité d'atténuer pour toi et les tiens la cherté de la vie par les services coopératifs : épicerie, restaurant, achats en fabrique, escomptes sur factures.

Tu trouveras aussi : l'occasion de connaître la doctrine sociale de l'Eglise ; Ecole des militants, leçons de doctrine.

la facilité d'apprendre, si tu le veux, à diffuser ta pensée par la plume ou la parole ; Cours de rédacteurs, cours de conférence ;

et peut-être : l'appel à la vocation de « militant syndicaliste ».

De multiples fonctions réclament des hommes de bonne volonté, et la Jeunesse Syndicaliste Chrétienne est prête à t'accueillir.

L'UNITÉ OUVRIÈRE ?

...ET SI QUELQUES-UNS PARMIS LES SOCIALISTES PROTESTENT, AU NOM DE L'UNITÉ OUVRIÈRE, CONTRE LA FONDATION DES SYNDICATS CHRÉTIENS, VOUS LEUR DIREZ : « NE VOUS PLAIGNEZ PAS : C'EST VOUS QUI ÊTES RESPONSABLES DE CE DUALISME SYNDICAL, C'EST VOUS QUI AVEZ ROMPU L'UNITÉ EN RENDANT AUX CATHOLIQUES LA COHABITATION IMPOSSIBLE, LONGTEMPS NOUS AVONS ESSAYÉ DE LA METHODE D'ASSOCIATION... UN COUP DE NOS TRAVAILLEURS CONSCIENTS SONT ALLES, CHEZ VOUS, ESPÉRANT VOUS SAUVER D'ERRERUS NEFASTES QUI COMPROMETTRAIENT LES INTERETS DE LA CLASSE OUVRIÈRE ET L'INDUSTRIE FRANÇAISE ELLE-MÊME. VAINS EFFORTS ! VOUS AVEZ PERSISTÉ DANS VOTRE SECTARISME ANTIRELIGIEUX, DANS VOTRE POLITIQUE REVOLUTIONNAIRE ET DANS DES CONCEPTIONS ECONOMIQUES RUINEUSES DONT LES OUVRIERS ETAIENT LES PREMIERES VICTIMES, SOUFFREZ QUE NOUS FASIONS MENAGE A PART, QUE NOUS USIONS DE NOTRE LIBERTE, NOUS COMBATTRONS VOS DOCTRINES PARCE QUE NOUS LES JUGONS MAUVAISES ; NOUS LES COMBATTRONS AVEC DES ARMES LOYALES, MAIS NOUS SOUTIENDRONS VOS INTERETS PROFESSIONNELS, PARCE QUE CES INTERETS SONT AUSSI LES NOTRES. COMPTEZ SUR NOTRE CONCOURS EFFICACE, QU'UNE JUSTE CAUSE EXIGE L'INTERVENTION SYNDICALE, NOUS AGIRONS DE CONCERT AVEC VOUS POUR LA FAIRE TRIOMPHER... (Lettre de Mgr Germain, Archevêque de Toulouse, en 1919).

BULLETIN D'ADHESION

Je soussigné (nom et prénom)
Né le à
Adresse
Profession
Établissement
donne mon adhésion au Syndicat de la Métallurgie (C.F.T.C.).
Joindre le montant de l'adhésion
Date et Signature :

bre de ceux qui en seront bénéficiaires.

C'est enfin la préparation de l'Assemblée générale de l'Union des Syndicats du Rhône avec le concours de Jean Pérès.

En dernière heure, nous apprenons la libération de notre camarade Alexis Delorme comme secrétaire permanent. Nous nous réjouissons du choix qui vient d'être fait. Alexis Delorme est un jeune de 30 ans qui fut un membre très actif de la jeunesse syndicaliste d'il y a 12 ans. Voici quelques années, nos camarades métallurgistes lui confièrent le poste de secrétaire ; maintenant, il est investi d'un rôle plus important encore par l'ensemble des Syndicats lyonnais. Son action se précise et se confirme. Nous nous en félicitons d'autant.

GRENOBLE

Grenoble continue à adresser un appel à ses adhérents pour intensifier le recrutement par une action syndicale plus opérante. Nos amis préparent la mise en œuvre de services syndicaux ; ils souhaitent un contact plus fréquent des syndiqués avec la permanence qui se tient tous les samedis de 17 à 19 heures.

ST-ETIENNE

Nos camarades tiennent toujours. Aux fidèles de la première heure, sont venus se joindre de nouveaux adhérents.

La ville, ainsi que la région offrent de belles possibilités de recrutement ; pour cela, nos amis soulèvent, et nous partageons leur désir, que des militants convaincus se mettent à l'ouvrage.

Espérons que les bonnes volontés, désireuses de travailler au bien commun se manifesteront avant peu.

CHERBOURG

Nos amis ont remporté récemment une magnifique victoire aux élections prud'hommales avec quatre candidats élus. Le syndicat de la métallurgie manifeste sa vitalité au sein de l'union locale, et s'efforce d'apporter son concours dans la lutte contre le fléau du chômage. Nos camarades ont fêté très brillamment la St-Eloi.

BASSE-BRETAGNE

Les militants des syndicats métallurgistes de l'Union régionale de l'Ouest ont tenu leur Congrès annuel à Indret, sous la présidence de Paul Le Bihan, notre secrétaire fédéral. Plusieurs rapports furent présentés, notamment par Nicolas, d'Indret, sur dix ans d'action syndicale ; Terrien, de St-Nazaire, sur les méfaits de la soudure à l'arc ; Bodiguel, de Nantes, sur le chômage des jeunes ; Chauve, de St-Nazaire, sur les constructions navales devant la crise.

Plusieurs vœux furent adoptés concernant les salaires, la reconnaissance de certaines maladies d'origines professionnelles, la semaine de 40 heures, la réorganisation des constructions navales, le retour de la mère au foyer, une collaboration plus active avec la J. O. C., etc.

Après avoir, dans l'atmosphère fraternelle de ce Congrès où tous les militants s'étaient rencontrés, retrempez leurs énergies pour les luttes quotidiennes qu'ils ont à soutenir de tous côtés, nos camarades se donneront rendez-vous à Nantes pour l'an prochain.

ST-NAZAIRE

Il y a quelque temps, le syndicat a déposé aux Chantiers de Penhoët son cahier de revendications qui porte sur la semaine de 40 heures, les heures supplémentaires, les congés payés, le travail des retraités et des femmes mariées dont le mari occupe un emploi.

Il est entré, à cet effet, en contact avec la Direction et celle-ci naturellement se fait tirer l'oreille. Néanmoins, sur l'aménagement de certains locaux réclamé par nos camarades, ils ont eu satisfaction, aussi, quoi qu'il en soit, nos amis ne se découragent pas et continuent leur action.

NANTES

Marius Dubant l'actif militant, secrétaire du syndicat de Nantes, vient d'être victime d'un accident de travail. Un lourd plateau de tour, en tombant, lui a brisé les deux jambes. Nous lui adressons avec nos vœux les meilleurs de prompt rétablissement. L'assurance de notre profonde sympathie.

LE MANS

Nos amis, qui marchent en tandem avec le bâtiment, intéressent leurs adhérents par des conférences documentaires fort instructives. Nous souhaitons qu'ils puissent ainsi développer efficacement leur action et augmenter leurs effectifs.

ROUEN

Nos camarades ont tenu leur assemblée générale, suivie par une belle assistance.

Le secrétaire Polibe présente un rapport moral fort encourageant et Becquelin donna le compte rendu financier. Le projet Marchandea sur les ententes industrielles. L'objet d'une belle discussion.

Le Bureau sortant fut ensuite réélu.

ST-DIZIER

Les militants ont organisé un cercle d'études auquel ils convient les adhérents afin de leur permettre de développer leurs connaissances sociales et syndicales. La question prud'homale fait l'objet de commentaires et notre camarade Barbaux, en un article vigoureux invite les ouvriers à s'organiser pour défendre nos plus urgentes revendications. La fête de St-Eloi fut bien organisée et donna de très beaux résultats.

À la suite de leur assemblée générale et pour alimenter régulièrement la trésorerie, un camarade s'est chargé d'encaisser les cotisations à domicile.

J. B.

VILLERS-LE-LAC

Action professionnelle

La situation est extrêmement grave. Le chômage s'étend et les employeurs en profitent pour tenter de nouvelles diminutions de salaires.

Toutes les organisations syndicales (C.G.T., C.G.T.U., C.F.T.C.) se tiennent en rapports constants pour défendre les intérêts des ouvriers. Des réunions de Comité se font tous les trois mois dans un des centres horlogers.

Un conflit a éclaté à Villers-le-Lac, provoqué par une nouvelle baisse de salaires dans une maison importante de la place.

Grâce à l'activité de nos amis et à la cohésion du mouvement ouvrier, le travail n'a pas été interrompu et la baisse a été rapportée.

J. B.

La crise économique dans la Métallurgie

La métallurgie, (industrie de fusion et de transformation), connaît une crise grave qui tient à la situation économique générale.

Nous avons essayé d'avoir des renseignements précis permettant d'en mesurer l'importance, nous devons avouer que ce n'est pas chose aisée et qu'il faut se contenter d'un certain à peu près.

Les informations les plus diverses sont fournies par les industries de fusion. La production est ici évaluée en tonnes et enregistrée périodiquement au bulletin de la statistique générale de la France.

Nous apprenons, par ce dernier, que la production mensuelle moyenne de fonte était, en 1930, de 841.000 tonnes.

En 1934, la moyenne mensuelle des six derniers mois est tombée à 515.000 tonnes, soit 326.000 tonnes de moins.

Pour l'acier, la moyenne mensuelle de production en 1930 était de : 762.000 tonnes, elle tombe, pour les six derniers mois de 1934, à 501.000 tonnes, soit 261.000 tonnes en moins.

Voilà les chiffres concernant la réduction de production. Il ne sont pas à négliger. Mais, pour nous, ce ne sont pas les seuls à considérer.

En effet, les conditions de travail ont évolué depuis 1930 et nous n'ignorons pas que le développement des moyens techniques de production provoque, à lui seul et sans qu'il soit besoin de crise économique, la réduction de la main-d'œuvre.

Quant aux industries de transformation des métaux, aucun chiffre d'importance ne permet d'évaluer l'importance de la crise qu'elle traverse. Nous savons qu'elle est durement atteinte dans toutes ses branches. Peu d'entreprises travaillent 48 heures par semaine, le chômage partiel ou total sévit un peu partout.

Dans la région parisienne où toutes les branches de la mécanique sont représentées, leur sort est, dans un grand nombre de cas, lié à celui de l'industrie automobile. L'indice d'activité de cette industrie a subi, ces derniers temps, pas mal de fluctuations.

Les ateliers de mécanique de la région du Nord souffrent plus particulièrement de la crise de l'industrie du matériel roulant et du textile.

Dans la boulonnerie, on travaillait, à la fin de 1934, seulement de 21 à 28 heures par semaine.

La construction des machines-outils est aussi durement touchée. Tout cela représente sans doute un marasme douloureux, mais périble surtout aux travailleurs que la crise a réduits au chômage et, dans trop de cas, privés pour toujours de leur gagne-pain.

Il est temps, grand temps, que les efforts tentés de différents côtés produisent les effets escomptés ; il y a déjà beaucoup trop de misère !

Imp. Coop., 12, r. St-Siméon, Bordeaux.
Le Gérant : Henri SINJON.